

TEMPERATURE

Beau et moins frais

Toronto, 3.—La dépression signalée hier soir, dans le Kansas, s'étend maintenant dans le Manitoba, accompagné de neige et de pluie. La haute pression du Nord s'est étendue des Lacs à l'Atlantique.

Températures minima et maxima: Victoria, 44.56; Kamloops, 32.32; Calgary, 12.56; Qu'Appelle, 28.32; Winnipeg, 38.48; Toronto, 30.56; Montréal, 42.56; Québec, 30.48; Halifax, 34.48.

Probabilités pour les prochains 24 heures: Beau, stationnaire, ou température un peu plus élevée.

CHAMBRE DE COMMERCE

Une demande de commission royale. Nouvelle loi de faillite

Il y a eu hier après-midi séance régulière de la Chambre de Commerce, sous la présidence de l'hon. Alphonse Desjardins.

Après la lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée, le secrétaire M. Haines, a lu les lettres qu'il avait reçues depuis la dernière assemblée. La première est celle de M. J. E. Frenette, secrétaire de la Chambre de Commerce de Fraserville, qui demande qu'une nouvelle loi de faillite soit adoptée et l'appui de la Chambre de Commerce de Montréal, promettant que les membres de la Chambre de Commerce de Fraserville seconderaient tous les efforts de la Chambre de Commerce de Montréal pour obtenir cette loi.

M. J. James S. Rowley, gérant de la "Montreal Herald Publishing Co." a aussi écrit à la Chambre de Commerce de Montréal, lui demandant que le président et le secrétaire assistent à la présentation d'une requête qui sera faite au premier ministre provincial sous peu. On lui demandait de nommer une Commission royale pour s'enquérir comment les affaires municipales sont administrées dans la Cité de Montréal. Cette lettre a été déposée sur la table.

M. J. O. Augé, registraire, a envoyé, dernièrement, aux membres de la Chambre de Commerce, le prospectus d'un ouvrage intitulé "Compendium du recueil des lois qui régissent l'organisation de la Province". Or, hier après-midi, il a été décidé par la Chambre de Commerce de souscrire à cet ouvrage.

Lecture a été faite d'une lettre de la Société des Arts du Canada remerciant les membres de la Chambre de Commerce d'avoir bien voulu assister à la distribution des prix qui a eu lieu, le 28 avril dernier.

M. Kennedy, gérant de la compagnie du chemin de fer électrique "Hét line", a écrit au secrétaire de la Chambre de Commerce pour inviter ses membres à venir inspecter la ligne du Pont de l'Île. Pour cette fin, le jour le plus prochain serait le 17 du mois courant.

Après la lecture de toutes ces lettres, il a été proposé et adopté à l'unanimité que les assemblées régulières de la Chambre de Commerce aient lieu définitivement le mercredi à 8 h. du vendredi.

Comme il est question actuellement de faire préparer un portrait de tous les membres de la Chambre de Commerce, MM. Laporte et Lavergne ont demandé que les membres de la Chambre de Commerce aient leurs photos prises à leurs ateliers, parce que cette photographie devra être terminée le plus tôt possible pour être expédiée à l'exposition de Paris en 1900. Comme la Chambre de Commerce est composée de cinq cents membres il n'y a pas de temps à perdre.

Le secrétaire, M. Haines, a présenté à la Chambre, le rapport du trésorier en date du 1er mai pour les quatre premiers mois de 1899. Les affaires sont prospères et se résument comme suit:

Receites \$1,403.57
Dépenses 799.28

Balance en caisse \$604.29

Au cours de l'assemblée, M. Gillies, le Secrétaire a attiré l'attention des membres de la Chambre de Commerce sur un article qui avait paru dans "La Minerve" le 2 mai dernier au sujet d'un feu qui a eu lieu ces jours derniers à l'Orphelinat St-François Xavier; il était dit dans cet article que l'Orphelinat avait été fermé à la demande des ouvriers, or, M. Bovin qui se déclare ouvrier et l'un des ouvriers, a protesté contre cette assertion au nom des ouvriers et a déclaré qu'il n'avait jamais entendu dire qu'une demande semblable ait été faite par les sociétés ouvrières ou leurs représentants.

M. J. X. Perrault a déclaré que la véritable raison qui avait amené la succession Beaudry à fermer l'Orphelinat était une raison d'affaires et pas autre chose.

M. Morin a appuyé les remarques de M. Bovin et a déclaré de plus que, suivant lui, les ouvriers ne devaient pas assumer la responsabilité d'avoir fermé les portes de cette institution.

M. Bovin s'est montré satisfait de l'explication donnée à la Chambre de Commerce par M. Perrault et a terminé ses remarques en disant que la Chambre de Commerce reconnaissait que les ouvriers n'étaient pas responsables de la fermeture de l'Orphelinat St-François Xavier, puis l'incident a été clos.

A propos du bill des entrepreneurs qui a été déposé par le conseil législatif et qui visait l'industrie des entrepreneurs, quant à leur ouvrage, de dix ans à cinq ans, M. Sauvageau, de l'Association des Entrepreneurs, demande à la Chambre de Commerce s'il était occupé de ce bill. Sur la réponse affirmative du président et à la suite de quelques explications concernant ce bill, fournies par le président, M. Sauvageau s'est déclaré satisfait.

MM. Joseph Courtois, agent d'assurances, et Barré, manufacturier, ont ensuite été admis membres de la Chambre de Commerce, puis la séance a été levée.

A ST-ELLE D'OXFORD

Les premiers conseillers de notre nouvelle municipalité ont été élus lundi: Ce sont MM. Joseph Paton, J. B. Vallières, Albert Béland, Georges Bonché, Magloire Baillargeon, J. B. Messier et A. Arbury.

L'assemblée fut présidée par M. Jules Richard, avocat de Sherbrooke. La première réunion régulière du nouveau Conseil aura lieu lundi prochain.

PCUR LE PROCHAIN TERME

Frank Lyons, William Davis, Thomas Nebbis, accusés de vol avec effraction, ont été condamnés à subir leur procès au prochain terme de la cour criminelle.

RESTAURATION

Le respectable Lambert a arrêté hier après-midi un nommé Charlebois, de la paroisse des Cèdres, accusé d'avoir volé à M. Félix Gosselin, le contenu d'un fournil caennais.

M. LUCIEN FORGET

Repond au comité des finances

LA TAXE SUR LES COLPORTEURS

Il y a eu réunion des membres du comité des finances hier à trois heures, sous la présidence de M. Beauvois. Présents, MM. Ebers, Archambault, Paquette, son fils, et M. L. Forget.

Le rapport de M. Lucien Forget, au sujet de la cour du Recorder et de la loi qui a été adoptée par le conseil municipal, a été lu et approuvé.

Dans ce rapport que nous ne pouvons pas publier au long par suite de son trop grand longueur, M. Forget dit ce qui suit:

"Je pose immédiatement comme principe que les amendes imposées par la cour du Recorder sont payables au greffier de cette cour et non au trésorier de la cité. C'est la loi et c'est ce qui a été décidé par la Cour Supérieure et proclamé par Son Honneur le Recorder suppléant."

M. Ethier, avocat de la ville, s'est ensuite présenté devant le comité avec une cinquantaine de réclamations pour dommages au sujet desquelles les experts ont fait rapport. M. Ethier a déclaré avoir examiné chacune des réclamations en particulier et il a donné au comité des finances la décision à laquelle il en était arrivé dans chaque cas. Le comité des finances a adopté les vœux de l'avocat de la ville.

Lecture a été faite du projet de règlement concernant les contributions foncières, les taxes et les permis, électricité.

Aucun changement important n'a été apporté à ce projet de règlement si ce n'est que la taxe imposée sur les colporteurs et vendeurs ambulants a été réduite aux quatre-vingt pour cent. On sait que le comité des finances a adopté la même question et qu'il recevait des pétitions de commerçants demandant l'abolition complète du colportage.

CONTROLE DIFFICILE

Le comité des marchés demandera au gouvernement fédéral d'intervenir

Le comité des marchés s'est réuni hier matin, sous la présidence de l'échevin Jacques.

L'écuyer de la cité, M. Ethier, était présent. Relativement aux plaintes portées sur la vente de la viande par les Juifs, le dimanche, il a dit que la chose est défendue par le règlement No 36 et que le comité n'a qu'à prendre les moyens nécessaires pour le faire respecter.

Une résolution dans ce sens a été adoptée.

Quant à l'inspection de la viande des animaux abattus en dehors de la ville, et amendé ici pour la consommation, la loi a bien le droit de le faire, d'après la nouvelle charte, mais la difficulté, c'est le mode à employer pour que cette inspection soit efficace. Il y a quelques années, on avait eu recours à l'estampillage de la viande, mais on a dû renoncer à ce système. Il aurait fallu marquer toutes les parties de chaque morceau de viande, ce qui était impossible. Il arrivait qu'un boucher, en vendant, quelquefois, une livre de viande seulement, se trouvait à enlever le morceau estampillé. Alors il ne restait plus de viande que le morceau avait été inspecté. La ville a pris plusieurs causes de ce genre dans le temps, mais elle a perdu.

Il ne reste donc que le système d'inspection qui est praticable, mais dans les conditions où nous sommes, il offre des dangers sérieux. Les produits qui ont été inspectés, il n'y a pas de barrière pour qu'ils ne passent pas et qu'ils ne soient vendus ailleurs. La chose existe à Paris; alors l'inspection devant se faire à des endroits déterminés devient facile.

Il faut que le gouvernement fédéral adopte les lois de nature à aider la ville, à protéger la population, contre l'importation des viandes malsaines.

Un sous-comité est alors nommé pour examiner la situation au ministre de l'Agriculture et demander le secours de nos gouvernements d'Ontario.

Il est ensuite résolu que les mêmes sous-comités de l'an dernier s'occupent des réparations ordinaires à faire dans les différents marchés.

Quant aux \$10,000 votés pour améliorer le marché aux bestiaux de l'Est et le marché St-Laurent, c'est tout le comité qui s'occupera de la division de l'argent et de la nature des travaux à faire.

PROCHAIN RETOUR

L'échevin Rainville, président du comité des finances, s'est embarqué hier à destination pour revenir au Canada. Il est attendu à Montréal, jeudi ou vendredi de la semaine prochaine.

Granules LeMoyné

NOTRE-DAME DE BONSECOURS

Pour nous rendre aux désirs d'un grand nombre de personnes, on dira la messe, samedi prochain, ainsi que tous les samedis de ce mois, dans la chapelle séculaire du monument de N. D. de Bonsecours.

La sainte Vierge aime à nous voir prier devant sa chère petite image. La messe se dira tous les samedis de ce mois à 7 h. précises.

VICTIME DU TRAMWAY

M. H. Moran, gérant de l'hôtel St James, est parti hier soir pour Québec où il va assister au funérailles de son frère, mort hier à l'hôtel-Dieu, victime d'un accident de tramway.

Les blessures reçues par M. Moran avaient nécessité l'amputation de la jambe gauche. Le malheureux qui finit d'une constitution faible, n'a pu survivre aux suites de cette douloureuse opération.

L'enquête du coroner aura lieu ce matin même à l'hôtel-Dieu de Québec. Après l'enterrement du corps de la victime, le cadavre sera transporté à la résidence du père de M. Moran, rue St-Gabriel.

AU BOARD OF TRADE

Les membres du conseil du Board of Trade se sont réunis hier après-midi, sous la présidence de M. Chas F. Smith. M. H. Johnson, représentant du Manchester Canal Co., a écrit une longue lettre au conseil concernant le usage de ce canal. Afin de donner une opportunité aux membres d'étudier la question cette lettre a été renvoyée à la prochaine réunion.

M. J. McDonald-Oxley, de la Cité (Farnham), F. W. Cotter de Sobell, de la Cité et de la Fitchburg R.R. Co., ont été admis membres du Board of Trade. La séance fut adjournée après l'expédition des affaires de routine.

LES COLPORTEURS

On veut leur anéantissement

Le comité de police fera rapport dans ce sens au Conseil

Il y a eu réunion des membres du comité de police, hier, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Manselais. Présents MM. Kinsella, Ames, Clearhise, Jacques, Lareau, Roy.

M. Ames propose que le chef de police soit prié de produire tous les matins devant le comité, un état des sommes qui ont été retenues sur les salaires des hommes et versés au fonds de bien-être de la police. Adopté.

Lecture est faite d'une requête des détaillants et boulangers demandant qu'on ne donne plus de permis aux colporteurs de fruits.

M. Ames déclare que par le sous-arrêté 24 de l'article 300 de la nouvelle charte, le conseil n'a pas le droit de prohiber ce genre de commerce.

M. Jacques présente l'article 11 du code de droit à la ville.

M. Jacques propose que rapport soit fait au conseil, recommandant l'abolition du colportage de toute nature. Adopté.

Requête des contribuables se plaignant du manque de protection de la part de la police, au canal. Référé au chef de police, avec recommandation de faire pour le mieux.

Requête de Mme F. Beauchemin, femme de l'ex-capitaine, demandant de l'aide du fonds de pension de la police ou du comité de police. Mme Beauchemin a six enfants et son mari l'a quittée pour des lieux inconnus. Référé au chef de police, avec recommandation de tâcher de faire venir à Mme Beauchemin le tout ou une partie du montant qui lui est dû.

Requête de MM. Cross et Bernard, demandant que le règlement 74, au sujet des barbiers, soit mis en force et que ceux-ci ne puissent plus, à l'avenir, travailler le dimanche. Référé au chef de police, avec recommandation d'appliquer le règlement.

Lettre de la compagnie de téléphone Bell, fixant à \$11 le déplacement d'une boîte de patronne. Le comité donne l'ordre d'en déplacer une seule.

Lettre de M. L. Forget, se plaignant que les cuisines en exposition sont toutes piquées par un insecte. Cette lettre est référée aux avocats de la ville, avec demande de faire rapport au sujet de la possibilité d'employer plusieurs autres insectes.

M. Girard a été nommé assistant secrétaire du bureau des électriciens, avec un salaire annuel de \$400.

Il a été résolu que copie de la résolution du conseil établissant quelles doivent être les heures de bureau des employés civiques, soit affichée dans tous les bureaux, toutes les stations du département de police.

INCIDENT

La prudence est la mère de la sûreté dans nos villes

M. C. Augé, le président de l'Association des pilotes à Montréal, hier soir, interrogé d'une manière générale la navigation. M. Augé a déclaré que par le représentant de notre journal sur cette année, le port de Montréal serait un plus grand nombre de vaisseaux qu'il en a jamais vu depuis plusieurs années, si on en juge par la quantité de vaisseaux qui sont en route pour remonter le fleuve jusqu'à Montréal.

M. Augé qui a 25 années d'expérience dans sa profession s'est déclaré heureux de rencontrer le représentant de la "Minerve" pour relever quelques assertions malveillantes qui ont été faites il y a huit jours, par un journal anglais, concernant l'incident qui a causé de quelques heures le retard de l'arrivée du steamer "Amethyst" de la ligne Dominion dans notre port.

Voici en deux mots comment l'incident s'est passé:

C'est M. Augé lui-même qui était chargé de monter l'"Amethyst" jusqu'à Montréal, et pendant que le pilote Richelien risquait de décliner le pilote déclara au capitaine qu'il fallait augmenter la vapeur; comme l'approvisionnement de charbon n'était pas considérable à bord, il fut jugé à propos de jeter l'ancre.

Le steamer "Glenora Head" qui avait fait le même voyage, déclara au capitaine qu'il était prêt à partir en comparaison de l'"Amethyst", depuis ce dernier en plein chenal, l'"Amethyst" lui ayant donné le milieu du chenal.

Dans certains quartiers, on a voulu jeter un certain ancre, mais le pilote de l'"Amethyst" pour en avoir rapporté la chose aux commissaires du port.

D'après la loi, section 126, qui gouverne les pilotes, ceux-ci ne sont pas obligés de faire rapport sur un navire les dépasse en route, cela arrive tous les jours. D'ailleurs, la loi stipule que "Glenora Head" a dépassé l'"Amethyst", le chenal a 300 pieds de largeur, et il y avait, d'après les sondages plus de 100 pieds d'eau. Or, il ne pouvait y avoir aucun danger. Trois navires pouvaient passer aisément et en toute sécurité, chacun deux cents pieds de distance.

M. Augé n'a pas voulu monter le rapport Richelien, parce que l'approvisionnement de charbon, comme il est dit dans son rapport, était limité, et qu'il se sentait sûr de la prudence et de la sagesse de M. Augé d'avoir ainsi. Le journal qui a voulu critiquer la conduite du pilote de l'"Amethyst" n'est certainement pas excusable et nous sommes heureux d'avoir rencontré M. Augé et d'avoir ainsi vu la version de ce petit incident qui n'a aucun importance pour celui qui connaît plus ou moins la navigation, spécialement dans le fleuve St-Laurent.

PERSONNEL

L'honorable sénateur Cochrane était de passage à Montréal hier soir. Hôtel St-James. M. L. Mue F. H. Harris, W. E. Glover, Toronto; J. H. Rudolph, F. Archambault, New-York; Geo. W. Kennedy, Ottawa; Wilfrid Dubé, Rivière du Loup; M. M. Doyle, Lac Beauport; N. S. Charles MacDonald, Bridgeport; James Sutton, Halifax; S. S. Gordon, McLeas, St-Johns; N. S. Ed. Crine, Truro; N. S. J. Am. Leclerc, St-Jean; Q. O. Brunet et Lamo, Coteau Landing; Fred Tooke, Port Williams; J. L. McDonald, Joliette; J. G. Sherwood, Ottawa; T. G. Gibson, Toronto; Joseph Roy, Sherbrooke; W. R. Lutz, Danville; M. et Mme Proulx, Ottawa; J. M. Lavoie, Ottawa; A. O. Mathieu, Ottawa; Auguste Loberge et dame, Sherbrooke.

Hôtel Jacques Cartier — A. Desautels, Québec; C. R. Lusselle, New-York; A. E. Guthrie, St-Jean de Bellevue; Chas Desmarais, Ottawa; Joseph Proulx, Québec; Joseph Prigent, St-Jean; Emile Labbé, M. D. St-Théophile; A. Paré, New Glasgow; B. T. Lemay, St-Théophile; S. H. Prigent, St-Théophile; Roy, St-Théophile; V. Boisvert, St-Jean; Jean Drolet, Québec; L. Charlebois, Châteauguay; S. Jos. Fautau, Ottawa.

LES HOTELIERS

La diminution des droits sur les spiritueux

Le gouvernement sera approché sous peu à ce sujet

L'assemblée mensuelle de l'Association des détaillants de liqueurs a eu lieu hier après-midi, 79 rue St-Jacques, sous la présidence de M. Henri Dabouis.

Etaient présents: MM. L. A. Wilson, vice-président; Joseph Riabouch, trésorier; L. A. Lapointe, secrétaire; Napoléon Richard, E. L. Ethier, Edouard Fortin, William O'Brien, Roch Archambault, Victor Bougie, Nazaire Gauthier, Joseph Roch, Alphonse Pelletier, Joseph Riabouch, Albert H. Danseur, Louis Duran, Napoléon Beauchemin, William Chevier, Hormislas Malida, James Clifton, Louis Poiré, Léon Duchesne, Joseph Laporte, Félix Monette, Joseph Clément, Amédée Bouchard, N. P. Benjamin Lépine, Lévy Paris, Arthur Demers, Victor Lemay, J. P. Gauthier, Théophile Parent, Arthur Lapointe, Félix Margose, Edward Barrette, Damase Gravel, Benoît Dupuis.

Etaient également présents les membres d'une délégation de la société des détaillants de liqueurs, composée de MM. P. St-Vincent, J. L. Landry et W. C. Brousseau.

Le rapport mensuel du trésorier montre une balance en caisse de \$1,314. Il a été approuvé.

Les délégués de St-Henri ont offert leurs services rendus à l'association pour les services rendus à leur travail d'organisation.

Il a été décidé de ne pas avoir, cette année, d'assemblée mensuelle, en juillet et août.

Un sous-comité a été formé avec mission de voir les détails qui ne font pas encore partie de l'association et de tâcher de les amener à en faire partie.

En réponse à M. Richard, M. L. A. Wilson a dit que la question de la réduction des droits sur les spiritueux et les vins n'était pas laissée dans l'oubli. On prépare un rapport qui sera adressé au gouvernement l'augmentation d'un pourcentage de revenu qui réduirait pour le pays d'une réduction des droits sur les spiritueux. Le whiskey à long marché, a ajouté M. Wilson, serait tout fait interdit et toute contrebande.

Cette question est entre les mains de membres influents de la Chambre des Communes qui sont chargés de voir les membres du gouvernement à ce sujet.

Ont été admis membres de l'association, MM. John Love, Félix Burgess, R. Forest, L. St-Henri, J. S. Caron, Wilfred Hebert, Georges Stearn, E. M. Rowan, J. E. Lefebvre, W. C. Brousseau, Wilfrid Method.

Cinq nouveaux membres ont été proposés: ce sont MM. Alphonse Racine, Antoine Desormier, Napoléon Beauchemin, Damase Ouhinet et Hormislas Théron.

Le bureau de direction fera rapport à la prochaine assemblée sur ces cinq propositions.

AU MONUMENT NATIONAL

Soirées de Famille

C'est ce soir qu'aura lieu au Monument National la représentation de "Le Maître de Forges", la comédie si célèbre de Georges Ohnet, au bénéfice de MM. Gustave Comte et Eugène Marin.

Après avoir assisté à une des répétitions d'essai, nous croyons pouvoir assurer au public qu'il ne sera pas trompé dans son attente. Cette œuvre, si intéressante d'exécution, mais si intéressante au point de vue psychologique, a été préparée par nos amateurs avec un soin tout spécial.

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame Eugénie Gingras, une dévouante de nos dernières soirées, celui de "Claire de Beauvoir".

Après avoir assisté à une des répétitions d'essai, nous croyons pouvoir assurer au public qu'il ne sera pas trompé dans son attente. Cette œuvre, si intéressante d'exécution, mais si intéressante au point de vue psychologique, a été préparée par nos amateurs avec un soin tout spécial.

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame Eugénie Gingras, une dévouante de nos dernières soirées, celui de "Claire de Beauvoir".

Après avoir assisté à une des répétitions d'essai, nous croyons pouvoir assurer au public qu'il ne sera pas trompé dans son attente. Cette œuvre, si intéressante d'exécution, mais si intéressante au point de vue psychologique, a été préparée par nos amateurs avec un soin tout spécial.

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame Eugénie Gingras, une dévouante de nos dernières soirées, celui de "Claire de Beauvoir".

Après avoir assisté à une des répétitions d'essai, nous croyons pouvoir assurer au public qu'il ne sera pas trompé dans son attente. Cette œuvre, si intéressante d'exécution, mais si intéressante au point de vue psychologique, a été préparée par nos amateurs avec un soin tout spécial.

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame Eugénie Gingras, une dévouante de nos dernières soirées, celui de "Claire de Beauvoir".

Après avoir assisté à une des répétitions d'essai, nous croyons pouvoir assurer au public qu'il ne sera pas trompé dans son attente. Cette œuvre, si intéressante d'exécution, mais si intéressante au point de vue psychologique, a été préparée par nos amateurs avec un soin tout spécial.

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame Eugénie Gingras, une dévouante de nos dernières soirées, celui de "Claire de Beauvoir".

CETTE AGRESSION

Le mari de la victime mis en état d'arrestation

ENQUETE DU CORONER

Le coroner a tenu une enquête hier avant-midi, sur le cadavre de Mme F. X. Lalonde, qui est morte de ses brûlures, avant-hier soir, à l'hôpital Général, tel qu'annoncé dans la "Minerve" d'hier matin. Le principal témoin qui a été entendu à l'enquête, était le Dr C. A. Dugas, médecin autopsiste, qui a déclaré que la mort de Mme Lalonde avait été occasionnée par les brûlures qu'elle avait reçues.

Le deuxième témoin a été la petite Hélène Lalonde, une fillette de 10 ans qui dit que quand sa mère est tombée après avoir reçu la lampe sur elle, elle-même était présente, et que c'est par miracle qu'elle n'a pas été frappée. C'est sa mère qui l'a posée au dehors afin qu'elle ne fut pas brûlée elle aussi.

Le mari M. F. X. Lalonde, appelé comme témoin n'a pas voulu répondre aux questions qui lui ont été posées par le coroner.

Les jurés après avoir entendu plusieurs autres témoins ont ordonné de maintenir l'accusé, le mari de la femme Lalonde, en état d'arrestation.

Le prisonnier a de suite été amené devant le magistrat Lafontaine et s'est déclaré innocent d'avoir causé la mort de sa femme. L'enquête dans cette malheureuse affaire a été renvoyée à vendredi.

Mrs A. E. Poirier défendra tout probablement l'accusé.

INCENDIE

La fonderie Ives devient la proie des flammes

PERTES CONSIDERABLES

Un incendie s'est déclaré hier après-midi à la fonderie de MM. H. R. Ives et Cie, rue Queen. Le feu s'est déclaré à l'étage supérieur où se trouve situé le département des peintures.

Un des employés, M. Joseph Aubin, qui était à côté de la machine dans un bassin de réchauffement, a été le premier à apercevoir les flammes. Il fut immédiatement brûlé aux mains et aux bras.

Les pertes qu'on croit que les assurances, s'élèvent à \$10,000. Les commissaires des incendies tiendront une enquête aujourd'hui.

OPERA FRANÇAIS

Correspondance

Déclament le vent est à la scène française. Tant mieux. Le plus tôt on imprimera le bon et grand répertoire français, le plus tôt se videront les théâtres d'opéra français. On ne demande pas sans une certaine crainte à tous les projets d'opéra et présentés au public soit sérieux; et s'il leur est donné suite l'œuvre française n'en souffrira-t-elle pas. Que ceux qui ne connaissent ni nos aspirations, ni le genre de notre langage, qui en fait de "theatrical conceptions", "qu'ils" quant au répertoire français, veulent bien nous laisser conduire notre barque nous-même et nous aurons "what we require".

Notre théâtre national n'est pas malheureusement en ce moment, mais il a toute l'impuissance "malgré" d'un monument. Il est situé au cœur de la ville, à égale distance des quartiers anglais et français. C'est là, il me semble l'endroit idéal d'édifier à tout jamais un théâtre qui verra faire une saison de grands succès, et qui sera le théâtre de grandes auditions doivent être faites à notre théâtre national. Il en réjouit et le profit de l'occasion pour demander (si la chose est possible) que l'on change le titre de Monument National contre celui d'"Auditorium".

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame Eugénie Gingras, une dévouante de nos dernières soirées, celui de "Claire de Beauvoir".

Après avoir assisté à une des répétitions d'essai, nous croyons pouvoir assurer au public qu'il ne sera pas trompé dans son attente. Cette œuvre, si intéressante d'exécution, mais si intéressante au point de vue psychologique, a été préparée par nos amateurs avec un soin tout spécial.

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame Eugénie Gingras, une dévouante de nos dernières soirées, celui de "Claire de Beauvoir".

Après avoir assisté à une des répétitions d'essai, nous croyons pouvoir assurer au public qu'il ne sera pas trompé dans son attente. Cette œuvre, si intéressante d'exécution, mais si intéressante au point de vue psychologique, a été préparée par nos amateurs avec un soin tout spécial.

En ce qui concerne le programme de la soirée, il sera, nous le croyons, très intéressant. Le programme de la "Soirée de Famille".

M. Arthur Laravée remplira le rôle éminent de "Philippe Derbary" et Madame